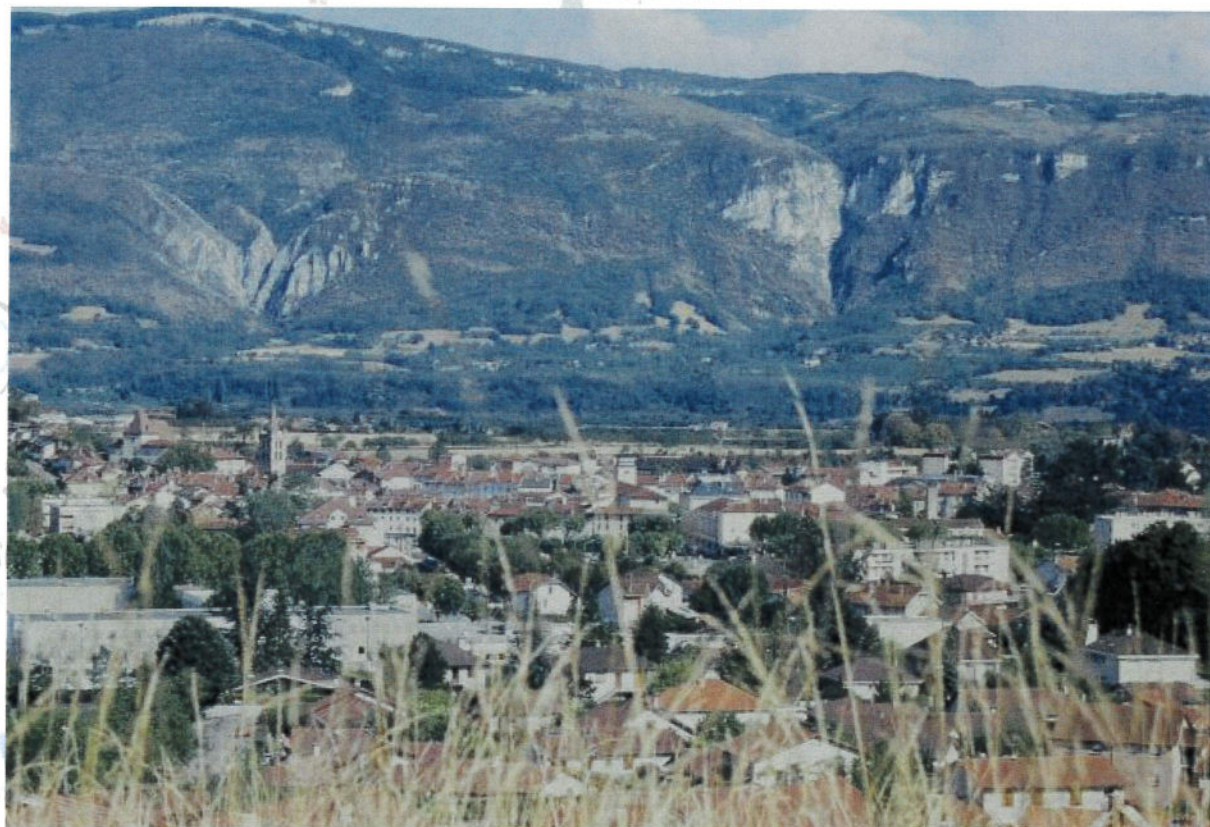


Bourg-en-Bresse

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MODERNE



37^{ème} RALLYE NATIONAL DE ST MARCELLIN
PEA
COEFFICIENT 4
LES 4 et 5 JUILLET 2025

TOUTES LES INFOS DU RALLYE SUR www.asa.stmarcellinoise.fr

REGLEMENT PARTICULIER MODERNE

PROGRAMME – HORAIRES

DESIGNATION	DATE	HORAIRE	LIEU
Parution du règlement	Lundi 5 mai 2025	8h00	asastmarcellinoise.fr
Ouverture des engagements	Lundi 5 mai 2025	8h00	asastmarcellinoise.fr
Clôture des engagements	Lundi 23 juin 2025	00 h00 (cachet poste faisant foi)	2 Av du Collège, St Marcellin 38160
Mise à disposition du carnet d'itinéraire (Road book)	Samedi 28 juin 2025	8h00 à 18h00	Stade de foot SORANZO St Marcellin
	Dimanche 29 juin 2025	8h00 à 18h00	
	Vendredi 4 juillet 2025	8h00 à 12h00	Au gymnase de la Saulaie 38160 St Marcellin
Vérifications Administratives	Vendredi 4 juillet 2025	12h00 à 16H45	Au gymnase de la Saulaie
Vérifications Techniques	Vendredi 4 juillet 2025	12h15 à 17H00	Au gymnase de la saulaie
Mise en place du parc fermé	Vendredi 4 juillet 2025	12h15 à 17h15	Parc fermé piste du stade la Saulaie 38160 St Marcellin
1ère Réunion du Collège des commissaires sportifs	Vendredi 4 juillet 2025	16H00	Salle P.C ASA St Marcellinoise 2 Ave du Collège St Marcellin
Publication des équipages admis au départ et des heures & ordres de départ de la 1ère étape	Vendredi 4 juillet 2025	18H30	Parc fermé
Départ de la 1ère étape - 1ère voiture vhc	Vendredi 4 juillet 2025	20H00	Parc fermé piste du stade de la Saulaie St Marcellin
Arrivée 1ere étape VHC	Vendredi 4 juillet 2025	21h41	Parc fermé
Affichage des résultats de la 1ère étape et des heures de départs de la 2ème étape	Samedi 5 juillet 2025	00H30	Parc fermé St Marcellin
Départ de la 2ème étape – 1ère voiture vhc	Samedi 5 juillet 2025	08h00	Parc fermé piste du stade de la Saulaie St Marcellin St Marcellin
Arrivée 2ème étape VHC	Samedi 5 juillet 2025	20h35	Parc fermé
Permanence du Rallye	Vendredi et samedi	Toute la journée	Gymnase de la Saulaie St Marcellin
Publication des résultats du Rallye	Samedi 5 juillet 2025	A partir de 22H40	Parc fermé St Marcellin
Vérifications finales	Samedi 5 juillet 2025		Garage du Péage st Marcellin
Responsable des classement		LCCHRONO	
Remise des Prix	Samedi 5 juillet 2025	A partir de 20h00	sur le Podium



ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile St Marcellinoise organise les 4 et 5 juillet 2025, en qualité d'organisateur administratif, avec le concours de l'Association Sport Mécanique St Marcellinois, en tant qu'organisateur technique, le rallye National de St Marcellin coefficient 4 qui compte pour la coupe de France des rallyes

37ème RALLYE NATIONAL DE ST MARCELLIN

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Rhône Alpes le //2025, sous le N° , et a reçu le permis d'organiser de la FFSA N° en date du //2025

Organisateur Administratif	
Nom ASA ST MARCELLINOISE	ASA ST MARCELLINOISE
Président BECT FABRICE	BECT FABRICE
Adresse	2 Avenue du Collège, 38160 SAINT MAR
Téléphone	04/57/33/16/69
Email	asa.stmarcellinoise@gmail.com
Site Internet	asastmarcellinoise.fr
Secrétariat du rallye jusqu'au jeudi 4 juillet 2024	2 Avenue du Collège, 38160 SAINT MARCELLIN
Permanence du rallye le vendredi 5 juillet 2024 et 6 juillet 2024	Salle polyvalente, avenue de la Sante, 38160 SAIN T MARCELLIN

L.S.A.R.A 05
Permis d'organisation
N° N15
Du 5 mai 2025

Organisateur Technique	
Nom SPORT MECANIQUE ST MARCELLINOIS	SPORT MECANIQUE ST MARCELLINOIS
Président WILLY QUIRON BLONDIN	WILLY QUIRON BLONDIN
Adresse	2 Avenue du Collège, 38160 SAINT MARCELLIN
Téléphone	04/57/33/16/69
Email	asa.stmarcellinoise@gmail.com
Site Internet	asastmarcellinoise.fr
Secrétariat du rallye jusqu'au jeudi 4 juillet 2024	2 Avenue du Collège, 38160 SAINT MARCELLIN
Permanence du rallye le vendredi 5 juillet 2024 et 6 juillet 2024	Salle polyvalente, avenue de la Sante, 38160 SAINT MARCELLIN

1.1. OFFICIELS

Fonction	Nom – Prénom- licence
Observateur FFSA	Daniel BLUTEAU
Collège des commissaires sportifs Président	Armand AGOSTHINO 12775
Membre	Adrien AGIER 324027
Membre	Emmanuel VEYRET 1316
Membre	Réjean FRISON 165797
Secrétaire du collège Moderne	Martine CELLE
Secrétaire du collège VH	Monique BESANCON
Directeur de Course moderne et VHC	Bruno MUSELLI 2403
Directeur de course adjoint (PC)	Denis MOCELLIN 3310
Directeur de course adjoint (PC)	Didier ROSSIGNOL 11521
Directeur de course adjoint (PC) / nouveau départ	Daniel VERNET 147321
Directeur de Course (voiture tricolore)	Laurent BENOIT 46771
Directeur de course délégué ES	Christian GIBILY 3302
Directeur de courses délégué ES	Evelyne LAPALUS 220303
Directeur de course délégué ES	Catherine DESHAYES 220885
Directeur de course délégué ES	Jean-Luc DESHAYES 61305
Directeur de course délégué ES	Franck BELLET 43174

Directeur de course délégué ES	François BUISSON	
Directeur de courses délégué ES	Jean-Philippe VAILLY	217250
Directeur de course délégué ES adjoint	Thierry VAILLY	48110
Médecin chef	FAYOLLE JEAN	
Chargé de relations concurrents	Valérie JEUNE	161099
	Olivier CONCHELIN	180079
	Floréal PITARCH	2729
	Sylvie SIMON (VHC)	214749
Commissaire technique délégué responsable trophée FR6 FFSA	Marc MAIANO	
Commissaire Techniques (responsable)	Sylvie DALPAOS	233751
Commissaire Technique	Patrick GARREAU	22045
Commissaire Technique	Christophe BIAGIONI	169294
Commissaire technique	Sébastien MASCLAUX	22936
Commissaire Technique vhc	Jean-Michel OTTAVI	1534
Véhicule 000	Jean Paul MAILLET	227350
Véhicule 00	Ludovic PION	146299
Véhicule 0	Arnaud BERTACCHINI	134 194
Véhicule 0 VHC	DOREY JEROME/ROUX BERNARD PHILIPPE	
Speaker	Philippe GAVARD	
Véhicule info	Evelyne BOUNIOL	
Véhicule Info	Mickael COMBE	36941
Véhicule Damier	Franck ROGNIN	2065
	René LAMILDI	2067
Juge de Fait	Michel PETEX-MUFFAT	3307
Juge de Fait	Isabelle FAGOT	172694
Juge de fait stagiaire	Didier EYMARD	17359
Publicité additif à venir	Michel PETTEX MUFFAT	
Chargé des relations avec la presse	Valérie JEUNE	
Chargé relations avec les commissaires	Alain REYNIER	318855
Chargé relations avec les commissaires	Gérard VICAT	24422

1.2. ELIGIBILITE

Le 37ème Rallye National du St Marcellin compte pour :

- ✓ La coupe de France des Rallyes 2025 – Coefficient 4
- ✓ Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile RHONE-ALPES

1.3. VERIFICATIONS

Les vérifications Administratives auront lieu :

Vendredi 4 juillet 2025 de 12h00 à 16h45

AU GYMNASSE DE LA SAULAIE 38160 ST MARCELLIN

ATTENTION !

Aucune convocation ne sera envoyée. Les heures de convocations individuelles seront disponibles sur le site internet asastmarcellinoise.fr et Facebook

Les vérifications techniques auront lieu :

Vendredi 4 juillet 2025 de 12h15 à 17h00

AU GYMNASSE DE LA SAULAIE 38160 ST MARCELLIN

Les vérifications finales seront effectuées :

Garage du Péage, Chemin des Echavagnes 38160 St Marcellin

Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € .ttc

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. **DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTION**

Conforme au règlement standard FFSA

3.1.5. Toute personne qui désire participer au 37ème Rallye National de St Marcellin, doit adresser la demande d'engagement ci jointe dûment complétée, signée avant le lundi 23 juin 2025 minuit, (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

ASA ST MARCELLINOISE
2 Avenue du Collège
38160 SAINT MARCELLIN

Mail : asa.stmarcellinoise@gmail.com	Téléphone : 04/57/33/16/69	Portable : 06/72/00/88/41
--------------------------------------	----------------------------	---------------------------

En accord avec l'article 312 du CSI, les équipages auront la possibilité de s'engager via un formulaire d'engagement électronique. Les conditions d'engagement ou de désistement seront les mêmes que pour un engagement papier. Pour s'engager numériquement, veuillez cliquer sur le lien suivant :

www.asastmarcellinoise.fr

3.1.10. Le nombre des engagés est fixé à 160 voitures maximum (Moderne et VHC)
145 Modernes et 15 VHC

3.1.11.1. Les droits d'engagement sont fixés suivant la réglementation FFSA :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 580 €
- Sans publicité facultative des organisateurs : 1 160 €

Réductions pour les licenciés de l'ASA St Marcellinoise :

- Pilote licencié ASA : - 20€
- Copilote licencié ASA : - 20 €
- Participation au rallye de st Marcellin 2024 - 30 €

Les Réductions sont cumulables

Il vous sera demandé aux vérifications administratives un chèque de caution de 100 € par véhicule pour le transpondeur

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement à l'ordre de SPORT MECANIQUE ST MARCELLINOIS (Merci de ne pas envoyer votre engagement en lettre recommandées, mettre en lettre suivie)

Ainsi que les documents suivants :

- ✓ Photocopie des permis de conduire du pilote et copilote
- ✓ Photocopie de la licence du pilote et copilote

Les chèques seront remis en banque à partir du mardi 24 juin 2025.

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés, dans les cas suivants :

- Aux concurrents dont l'engagement aurait été refusé
- Si le rallye venait à être annulé

L'organisateur remboursera avec une déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée. La retenue sera :

- De 30 % pour des demandes reçues 8 jours et plus avant la date du rallye
- De 50 % pour des demandes reçues jusqu'aux vérifications

3.2. *EQUIPAGES*

Conforme au règlement standard FFSA

3.3. *ORDRE DE DEPART*

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. *VOITURES ADMISES*

Conforme au règlement standard FFSA

4.3. *ASSISTANCE*

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance défini sur le carnet de L'itinéraire

A : avenue de la saulaie

Disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 mx 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES - PUBLICITE

5.1. *IDENTIFICATION DES VOITURES*

Conforme au règlement standard FFSA

5.2. *PUBLICITE*

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. *DESCRIPTION*

Le 37ème Rallye National de St Marcellin représente un parcours TOTAL :312 KM

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections. Il comporte 13 épreuves spéciales pour une longueur totale chronométrée de 128,8

Les épreuves spéciales sont : **VENDREDI 4 juillet 2025**

)

- ES 1 ST MARCELLIN/MURINAIS : 7,1 KM
- ES 2 MURINAIS/VARACIEUX /ROYBON 12,2 KM

- **LE SAMEDI 5 JUILLET**
 - ES 3 / 7 / 11 ST MARCELLIN/MURINAIS 7,1KM
 - ES 4/8/12 MURINAIS/VARACIEUX/ROYBON 12,2 KM
- ES 5 /9 MARCOLLIN/LENTIOL/ST CLAIR DE GALAURE 9,3 KM
- ES 6/10/13 ROYBON/ST APPOLINARD/DIONAY 11,0 KM
- **TOTAL DES 2 JOURS:** KM ES =128,8 KM LIAISON = 183,2 KM TOTAL = 312 KM

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe (voir annexe 1)

6.2. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6. Les reconnaissances auront lieu sur 2 jours et demi (Le nombre de passage est limité à **3 maximum**) à savoir :

- Samedi 28 juin 2025 de 8h00 à 18h00
- Dimanche 29 juin 2025 de 8h00 à 17h00
- Vendredi 4 juillet 2025 de 8h00 à 12h00

Le carnet d'itinéraire (Road-Book) sera distribué le samedi 28 et dimanche 29 juin stade de foot SORANZO St Marcellin
Le vendredi 4 juillet 2025 AU GYMNASE DE LA SAULAIE A ST MARCELLIN

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 LES SIGNES DISTINCTIFS DES COMMISSAIRES

Commissaire de route = chasuble orange ; Chef de poste = Chasuble orange barrée

7.5.17.3P

Les dépanneuses seront utilisées uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou la Direction de Course à évacuer les voitures des concurrents quand le passage même au ralenti, où sur les bas-côtés est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents. Tous dépannages demandés par les concurrents eux-mêmes resteront à leur charge. Le concurrent renonce par ailleurs à tous recours contre l'organisateur ou un des membres de l'organisation en cas de sortie de route de son véhicule ou en cas de collision avec un autre concurrent.

ARTICLE 8. PENALITES – RECLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA et au règlement de la Coupe de France des Rallyes 2024

ARTICLE 10. PRIX – COUPES

La remise des prix se déroulera le samedi 5 juillet 2025 à partir de 20h00, sur le podium d'arrivée place du champ mars, au parc fermé.

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

GENERAL	CLASSEMENT	80 à 110 PARTANTS	+ de 110 PARTANTS
	1 ^{ER}	625 €	1015 €
	2 ^{ème}	435 €	580 €
	3 ^{ème}	290 €	290 €
	4 ^{ème}	145 €	145 €
	5 ^{ème}		70 €
CLASSE	C LASSEMENT -5 PARTANTS	5 à 15 PARTANTS	+ 15 PARTANTS
	1 ^{ER} 290 €	580 €	580 €
	2 ^{ème} 145 €	290 €	290 €
	3 ^{ème}	145 €	145 €
	4 ^{ème}		70 €
COUPE DAMES	440 €		
MONTANT TOTAL DES PRIX			32780 €

Les équipages classés qui ne participeraient pas à la remise des prix, perdront le bénéfice de leur gain.

Le classement Scratch sera mis à disposition sur le site de l'ASA : asastmarcellinoise.fr

Tous les arrivants à la fin du Rallye auront une coupe d'arrivée